

## Bulletin n° 2026-02

# Approbation préalable des plans sur le portail OnLand et préfixes de condominiums normalisés

**Date : 20 janvier 2026**

---

### Que se passe-t-il?

À compter du 23 janvier 2026, le formulaire de demande d'approbation préalable des plans sera mis à jour afin d'inclure des améliorations pour des types de plans de condominiums et de lotissement. En outre, un nouveau préfixe de condominiums normalisé sera introduit dans tous les bureaux d'enregistrement immobilier. Ces deux améliorations sont destinées à simplifier la communication et à améliorer l'expérience globale des clients.

#### 1. Validation du numéro de demande (commençant par QP)

Actuellement, le formulaire de demande d'approbation préalable du plan pour un projet de condominium exige des utilisateurs qu'ils saisissent le numéro QP de la déclaration associée. Pour les soumissions de type de plan de condominiums, le système vérifiera désormais que le numéro QP saisi dans le formulaire fait référence à une déclaration déjà soumise. Si le numéro QP n'est pas associé à une déclaration, l'utilisateur recevra un message d'erreur indiquant qu'il y a une erreur dans l'entrée du numéro de demande de déclaration.

De même, pour les documents de plan et les demandes d'ordonnance de gel, le système vérifiera désormais que le numéro QP saisi dans le formulaire est un plan de lotissement. Si le numéro QP n'est pas associé à un plan de lotissement, l'utilisateur recevra un message d'erreur indiquant qu'il y a une erreur dans l'entrée du numéro de demande de plan de lotissement.

Veillez à indiquer le bon numéro QP lorsque vous soumettez votre demande. Cette étape est essentielle pour que les membres du personnel des services d'enregistrement immobilier reçoivent les fichiers associés dans leur file d'attente, ce qui contribue à

l'organisation du traitement et à l'efficacité de la communication.

## **2. Préfixes de plans de condominium normalisés**

Une nouvelle série de préfixes normalisés sera mise en place pour tous les plans de condominiums. Ce changement a pour but de créer une cohérence entre les soumissions et de faciliter leur identification.

La nouvelle série de préfixes est la suivante :

<Numéro LRO>CON<numéro>

Exemple : 20CON2026

L'introduction de ces préfixes n'aura pas d'incidence sur les séries de numéros existantes. La séquence de numérotation actuelle se poursuivra comme d'habitude parallèlement au nouveau préfixe. En outre, cette modification n'affecte aucun des formulaires de certificat d'enregistrement placés sur la fiche d'un projet de condominium.

En normalisant les préfixes, nous visons à améliorer la clarté, à réduire les erreurs et à simplifier la communication entre les clients et le personnel des bureaux d'enregistrement immobilier.

*Original signé par :*

---

**Ken Wilkinson**  
**Inspecteur des arpentages**